

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CUREAUDEAU, HUBERT, CHAMPION, QUINCHARD, IMHOFF et Mmes ROBINEAU, AUDEBRAND, CLEMOT, HALIN, BOURSIN.

Absentes excusées: Mmes BERNET-CARAMAM et NIVELLE

Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale portant le taux de la cotisation des agents de la collectivité à 1.40 % à compter du 1er janvier 2016,

Ajustement des crédits budgétaires 2015

Le Conseil Municipal a validé le virement de crédits suivants :

Article 022 Dépenses imprévues (fonctionnement) : - 838 €

Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 838 €

Rapport d'activité 2014 du service public communal d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2014.

Rapport d'activité 2014 du service public communal d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2014.

Révision des tarifs communaux

Location des salles communales

Le Conseil Municipal a décidé de d'augmenter les tarifs pour l'année 2016, comme suit :

Salle des fêtes du Mousseau :

Le Week-end ou jours fériés en semaine

Particulier de la commune : 170 €

Particulier hors commune : 260 €

Professionnels pour des manifestations à but lucratif (restaurateurs, association, sociétés, etc.): 300 €

Salle d'animation de la Maligny :

Le week-end ou jours fériés en semaine

Particulier de la commune : 210 €

Particulier hors commune : 300 €

Professionnels pour des manifestations à but lucratif (restaurateurs, association, sociétés, etc.): 350 €

Option Podium : 60 €

A PRECISE que les autres tarifs sont inchangés, à savoir :

- Association "Famille Rurale" des Ulmes : 150 € par an pour les 2 salles.

- A.P.E. de Rou-Marson, Les Ulmes, Verrie : une gratuité par salle et par an.

Comité des fêtes des Ulmes :

- Salle du Mousseau : gratuit

- Salle de la Maligny : tarif des habitants de la commune, avec une gratuité par an (hors soirées fouées et nouvel an).

Lors de la réservation des 2 salles, des arrhes, d'un montant de 50 €,.

Une caution de 500 € est demandée à la remise des clés, pour toute location.

Une pénalité sera appliquée pour non nettoyage des salles et/ ou de la vaisselle prêtée : 200 €.

Redevance annuelle d'assainissement collectif, concession cimetièrre, chenil, photocopie et vaisselle

Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2016, chacun des tarifs communaux fixés jusqu'à lors.

Dissolution du CCAS

Considérant que la commune n'a pas obligation de disposer d'un CCAS et que la compétence action sociale est désormais exercée par le CIAS,

Le Conseil Municipal a décidé la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale dès à présent, en portant dévolution de l'actif et du passif au profit de la commune de Les Ulmes.

PLUi : analyse de la première esquisse du plan de zonage de la commune

Monsieur a présenté au conseil le premier projet de zonage du territoire de la commune.

Questions diverses

Nouvelle adresse de l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le changement d'adresse de l'école publique qui sera "Place Victor Latrille " au lieu de "5 rue du Prieuré"

Réforme statutaire du SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a approuvé à l'unanimité la réforme statutaire du SIEML et a confirmé :

M. Didier GUILLAUME en tant que délégué titulaire.

M. Jean-Yves PILLIER en tant que suppléant.

Nuisances sonores salle des fêtes

Afin de faire respecter l'arrêt de la musique à la salle des fêtes, des devis seront demandés pour pouvoir couper l'alimentation des prises électriques dans certaines plages horaires nocturnes.